

9 VIES

Société par actions simplifiée au capital social de 7.000 euros

Siège social : 7 Rue Neuve des Boulets 75011 Paris

822 056 867 R.C.S. PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE **ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 30 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six,

Le trente juin, à quatorze heures,

Au 7 Rue Neuve des Boulets 75011 Paris,

Les actionnaires de la société 9 VIES, société par actions simplifiée au capital social de 7.000 euros, dont le siège social est situé au 7 Rue Neuve des Boulets 75011 Paris, identifiée sous le numéro 822 056 867 R.C.S. PARIS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation faite par la Présidence, conformément à la loi et aux statuts.

En conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise pour chacune des résolutions mises au vote.

L'Assemblée est présidée par **Madame Katsiaryna MIKHAILOUSKAYA**, Présidente Actionnaire.

La Présidente de séance rappelle que le rapport sur les conventions réglementées, les comptes annuels, ainsi que le texte des résolutions proposées, ont été adressés aux Actionnaires dans le délai de quinze (15) jours au moins avant la date de l'Assemblée et que, pendant ce délai, l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social.

La Présidente de séance met à la disposition de l'Assemblée les documents suivants :

- La copie de l'avis de convocation adressé aux Actionnaires et les accusés de réception y afférents ;
- L'inventaire des éléments actifs et passifs du patrimoine de la Société ;
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Le rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, dit « rapport spécial » ;
- Le texte des résolutions proposées par la Présidence ;
- Un exemplaire des statuts de la Société.

Puis, la Présidente de séance rappelle que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport spécial de la Présidence sur les conventions visées de l'article L.227-10 du Code de commerce,

- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 - Quitus à la Présidente,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour formalités.

La Présidente de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 - Quitus à la Présidente)

L'Assemblée, approuve l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe relatifs à l'exercice social clos le 31 décembre 2025 de même que toutes les opérations qu'ils traduisent et desquelles il résulte, pour ledit exercice, **un bénéfice net comptable de 12.009 euros.**

L'Assemblée approuve en conséquence les actes de gestion accomplis par la Présidente au cours de l'exercice écoulé et lui donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025)

L'Assemblée, approuve l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe relatifs à l'exercice social clos le 31 décembre 2025 de même que toutes les opérations qu'ils traduisent et desquelles il résulte, pour ledit exercice, **un bénéfice net comptable de 12.009 euros.**

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025)

L'Assemblée décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice d'un montant de 12.009 euros de la manière suivante :

- Au poste « Réserve légale » : 0 euro (la réserve légale ayant déjà atteint 10 % du capital social, soit 700 €).
- Au poste « Report à nouveau » : 12.009 euros.

Compte tenu de cette affectation, le report à nouveau sera porté de **5.118 euros à 17.127 euros.**

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce)

L'Assemblée prend acte du fait qu'aucune convention visée à l'article L.227-10 du Code de commerce n'a été conclue durant l'exercice écoulé.

CINQUIÈME RÉOLUTION

(Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Fait à Paris,
Le 30 juin 2026.

La Présidente

Désignation de l'entreprise		9 VIES										Néant *					
Adresse de l'entreprise		7 Rue NEUVE DES BOULETS 75011 PARIS															
SIRET		8 2 2 0 5 6 8 6 7															
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2											
												Exercice N clos le 2025-12-31					
ACTIF												Brut		Amortissements – Provisions		Net	
												1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012											
		Autres *		014	3 500	016	3 500										
	Immobilisations corporelles *		028	44 161	030	9 511						34 650					
	Immobilisations financières * (1)		040		042												
	Total I (5)		044	47 661	048	13 011						34 650					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052											
		Marchandises *		060		062											
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066												
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070											
		Autres * (3)		072		074											
	Valeurs mobilières de placement		080		082												
	Disponibilités		084	14 830	086							14 830					
	Charges constatées d'avance *		092		094												
	Total II		096	14 830	098							14 830					
	Total général (I + II)		110	62 491	112	13 011						49 480					
PASSIF												Exercice N		NET			
														1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120								7 000					
	Écarts de réévaluation			124													
	Réserve légale			126								700					
	Réserves réglementées *			130													
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *			131													
	Report à nouveau			134								5 118					
	Résultat de l'exercice			136								12 009					
	Subventions d'investissement			137													
	Provisions réglementées			140													
	Total I			142								24 827					
Provisions pour risques et charges			Total II	154													
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156								300					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164													
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166								161					
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)			169								2 231					
	Comptes courants d'associés			173								21 961					
	Autres dettes			175													
	Produits constatés d'avance			174													
	Total III			176								24 653					
Total général (I + II + III)			180									49 480					
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195										
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182										
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184										

Calcul IS

Application du taux réduit	
Conditions de CA respectées inférieur à 10000000€	☒
Chiffre d'affaires	23 032
Durée en mois de l'exercice	12
Base retenue	14 179
Absence de capital social	☐
Capital entièrement libéré	☒
Le capital est-il détenu à au moins 75% de manière continue par une personne physique?	☒
Le capital est-il détenu à au moins 75% de manière continue par une ou des société(s) respectent les conditions?	☒

RÉSULTAT FISCAL IMPOSABLE	
Résultat comptable avant impôt	14 136
Total des Réintégrations	2 170
Total des Déductions	0
Déficit Imputé	0
Déficit Généré	0
RÉSULTAT FISCAL IMPOSABLE	14 179

IMPÔT SOCIÉTÉ À PAYER			
Impôt société taux normal	0	25	0
Impôt société taux réduit	14 179	15	2 127
PV à long terme imposables 15%	0	15	0
PV à long terme imposables à 19%	0	19	0
Autres PV imposable à 19%	0	19	0
Autre impôt à taux particulier	0	0	0
Contribution sociale	0	0	0
Contribution annuelle sur les revenus locatifs	0	2	0
Contribution exceptionnelle s/IS	0	0	0
IMPÔT SOCIÉTÉ À PAYER			2 127
CRÉDITS D'IMPÔT			0
RÉSULTAT NET COMPTABLE THÉORIQUE APRÈS IMPÔT			12 009
RÉSULTAT COMPTABLE RÉEL APRÈS IMPÔT			12 009
Écart			0

Designation de l'entreprise		9 VIES						Néant ☐		Exercice N clos le							
A - RESULTAT COMPTABLE										Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		2025-12-31					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *					209				210							
	Production vendue *			{	Biens		dont export et livraisons intracommunautaires		{	215		214					
					Services *					217		218					
											222						
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)										224						
	Subventions d'exploitations reçues										226						
	Autres produits										230		0				
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)										232		23 032				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)										234						
	Variation de stock (marchandises)										236						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)										238						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)										240						
	Autres charges externes (dont crédit-bail : - mobilier - immobilier)										242		6 558				
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)						243		82		244		82				
	Rémunérations du personnel										250						
	Cotisations sociales dont cotisations personnelles de l'exploitant						380				252						
	Dotations aux amortissements (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39,1-2°, al.3 du CGI)						255				254		2 208				
	Dotations aux dépréciations										256						
	Autres charges			{	Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger				259				262		43		
					Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles				260								
	Total des charges d'exploitation (II)										264		8 891				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										270		14 141					
Produits financiers										(III)		280					
Produits exceptionnels										(IV)		290					
Charges financières										(V)		294		6			
Charges exceptionnelles			{	Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger				347				(VI)		300			
				Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)				348									
Impôts sur les bénéfices										(VII)		306		2 127			
2 - BÉNÉFICE OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)												310		12 009			
B - RESULTAT FISCAL										Rep. le bén. compt. c. 1, déf. compt. c. 2		312		12 009		314	
RÉI NTÉ GRA TION	Rémunérations et avantages personnels non déductibles										316						
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles										318						
	Provisions non déductibles										322						
	Impôts et taxes non déductibles										324		2 127				
	Divers dt intérêts excédentaires cptes crts d'associés			247				Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248		330		43			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option						(Part de loyers dispensés de réintégration)		249		251						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										999						

DÉDUCTION	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997			
	Entreprise nouvelle (44 sexies)		986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		342		
				Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989					
	Zone restruct. défense (44 terdecies)		127		Zone revitalisation rurales (44 quindecies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991		(FRR) France Ruralités Revitalisation (art.44 quindecies A)	181				
	ZFANG 44 quaterdecies		345		Investissements outre mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)		992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
	Dont divers	Créance report en arrière du déficit					346		350	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)					655			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)					643			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)					645			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)					647			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)					648			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)					641			
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)					990			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)					649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéf. c. 1, déf. c. 2	352	14 179	354	
Déficit	Déficit de l'exerc. reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)					356				
	Déficits antérieurs reportables 0				dont imputés sur le résultat :		360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéf. c. 1, déf. c. 2	370	14 179	372	

I REINTEGRATIONS DIVERSES						Montant		
AMENDES						43		

II DEDUCTIONS DIVERSES						Montant		
------------------------	--	--	--	--	--	---------	--	--